



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 06 février 2020 à LANDRECOURT
PROCES-VERBAL DE SEANCE
Convocation du 27 janvier 2020

Etaient présents : Tous les membres du Conseil Communautaire sauf :

Absents excusés : KORKMAZ Ozlay, PETTAZZONI Alfred, CORVISIER Hervé, GUERMEUR Michèle, JAUNEL Aurélien

Etaient remplacés : Patrick THUGNET par Jean-Paul BODEUX.

Absents : SERRE Frédérique, THUGNET Patrick, WATRIN Laurent, TOUSSAINT Francis, PIERRON Patrick, Alain HENRIONNET, MARS AUX Arnaud, MARTIN Philippe, BAI Denis, GUERRA François, BRY Hubert.

Pouvoirs : Alfred PETTAZZONI à Serge NAHANT, Aurélien JAUNEL à Jean-Pierre JAUNEL, Michèle GUERMEUR à Jean-Claude DUMONT.

Conformément à l'article L 2171-18 du CGCT, la séance a été publique

Ouverture de séance

Monsieur Serge NAHANT, Président de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée, ouvre la séance à 20h00.

Il a ensuite été procédé conformément à l'article L 2121-15 du CGCT à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du conseil communautaire, **Monsieur Patrick PIERRON** a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Approbation du dernier compte rendu du conseil communautaire

Le compte rendu du conseil communautaire du 19 décembre 2019 est approuvé à la majorité (1 abstention).

PROCES VERBAL DE SEANCE

1- Administration générale – RH

- **Suite aux derniers ajustements du transfert de la compétence scolaire : fixation définitive des attributions de compensation scolaire.**

Le Président indique que suite à des derniers ajustements, notamment pour BELRUPT, DIEUE et GENICOURT, le montant définitif des attributions de compensation scolaire peut être fixé.

- **Attributions de compensations provisoires année 2020**

Le Président rappelle aux communes que la Codecom doit notifier aux communes avant le 15 février de l'année en cours le montant des attributions de compensation provisoires pour l'année à venir.

Pascal Pierre propose de simplifier le tableau en mettant des couleurs différentes pour les chiffres positifs et négatifs.

- **Suppression d'un poste d'agent de maîtrise 5/35^{ème} suite à la création d'un poste à 35/35^{ème} en décembre 2019 et à l'avis du Comité Technique**

Le Président rappelle que cet agent sera mis à disposition des communes de LES MONTHAIRONS et TILLY, et précise qu'il pourra également être mis à disposition de toutes les communes. La Communauté de Communes va acquérir un véhicule utilitaire pour permettre à l'agent de se déplacer sur les différents sites.

2- Développement - économie

- **Demande de subvention 2020 (DETR) – travaux d'aménagement de la zone commerciale entre deux haies à Dieue sur Meuse**

Daniel SANZEY explique qu'il n'y a pas de demande de DETR déposée pour cette zone car les parcelles ont pour finalité à être commercialisées. Il ajoute que le maître d'œuvre est en phase d'élaboration de l'APS.

Il ajoute que l'APD devrait être finalisé pour le milieu du printemps.

Il indique qu'il reste à effectuer quelques modifications pour l'évacuation des eaux usées et une collaboration avec Enedis est en cours pour déterminer la puissance électrique de la zone.

Il ajoute qu'il y a déjà eu des contacts pour réserver des lots sur cette zone et que l'UCA de DIEUE a sollicité la Codecom pour une rencontre.

- **Zone des Souhesmes : proposition d'achat par l'entreprise IEV d'un terrain d'environ 2.6 hectares**

Daniel SANZEY rappelle qu'il y a un projet d'achat d'environ 3ha. La commission économie a proposé de fixer le prix de vente de la zone enherbée, non exploitable, à 1.5€/m² et de céder gracieusement la partie située sur le talus.

Il précise que le prix moyen sera donc de 4.20€/m².

- **Zone des Souhesmes : lancement d'une mise en concurrence de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'aménagement de voirie (rond point)**

Daniel SANZEY expose la proposition de création d'un rond point sur le secteur d'implantation des Transports ANTOINE, ROYAL CANIN et d'IEV, afin d'éviter les marches arrières inutiles.

Il ajoute que pour la création de cette modification de voirie, il faut faire appel à un maître d'œuvre, le coût estimatif des travaux étant de 100 000 € HT.

Concernant le projet d'implantation d'une entreprise sur 8.71ha, dont la réserve archéologique, il demande que le conseil communautaire autorise le Président à recourir à un géomètre, les frais de celui-ci restant à la charge de la Codecom.

Le Président confirme que la dynamique est lancée sur la zone des SOUHESMES, avec ces trois projets d'implantation, et indique qu'une réflexion devra être menée sur le développement de services si ces projets se concrétisent.

- **Règlement d'intervention économique : demande de subvention pour l'achat d'un véhicule dans le cadre de la création d'une entreprise de climatisation**

Le Président rappelle les règles d'attribution des aides au regard des critères définis dans le règlement à savoir 20% du coût du projet, dans la limite de 4 000 € d'aides. Soit dans le cas présent d'achat d'un véhicule : Proposition d'un montant de 3 919.70€.

Daniel SANZEY ajoute qu'il conviendra de modifier le règlement en précisant notamment quelques points.

- **Vélo Route Voie Verte : attribution du marché de maîtrise d'œuvre**

Daniel SANZEY annonce que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 5 février et a analysé 4 réponses de maître d'œuvre.

Il indique qu'au regard des critères d'analyse, c'est le cabinet BEREST qui est proposé comme attributaire pour un montant d'honoraires de 180 000 € HT.

- **Voie Ferrée de DUGNY : à la demande de SNCF Réseau, projet de travaux de réfection de la voie qui dessert les fours à chaux (groupe LHOIST). Proposition de participation de la Codecom.**

Le Président rappelle que SNCF RESEAU a fait un diagnostic de la voie ferrée actuelle qui relie les fours à chaux de DUGNY à VERDUN, et que s'il n'y a pas de travaux réalisés dans les 3 ans à venir, il y a un risque de fermeture de la voie à terme.

Il précise que ce risque de fermeture est problématique pour les fours à chaux de DUGNY exploités par le groupe LHOIST, notamment par le fait qu'un de leur plus gros client exige d'être livré par rail. Il ajoute que cette fermeture de ligne engendrerait la circulation supplémentaire d'environ 40 camions par jour sur les routes départementales.

Il précise que plusieurs réunions entre les co-financeurs potentiels ont eu lieu, pour aboutir à la répartition suivante, le projet de réfection étant de 9km pour 9 millions d'euros : 33% financés par l'Etat, 33% par la Région, 30% pour le GIP (Département), plus une partie 250 000 € pour la SNCF et une partie, 1%, pour le groupe LHOIST.

Afin de pérenniser l'activité, important pour le territoire, le Président propose que la Codecom participe au moins symboliquement à ce projet à hauteur de 20 000 €.

3- Scolaire – Enfance - Jeunesse

- **Demande de subvention 2020 (DETR-Département) : travaux de restructuration de l'école primaire de Dugny et lancement de la mise en concurrence de maîtrise d'œuvre**

Gilles VAUTRIN indique la difficulté d'avoir l'ensemble des 5 classes en rez-de-chaussée, en raison de la mitoyenneté des deux logements communaux. Il ajoute qu'il convient de faire les travaux de mise en accessibilité de l'école avec la mise à niveau du rez-de-chaussée pour permettre la circulation des personnes à mobilité réduite, et la création de nouveaux WC, dans les salles de bain actuelles des logements dont 2 WC pour personnes à mobilité réduite.

- **Demande de subvention 2020 (DETR) : travaux divers pour les écoles de Sommedieue, Souilly, Dieue, Ancemont et école maternelle de Dugny.**

Gilles Vautrin rappelle les divers travaux envisagés pour 2020 :

Pour l'école de Sommedieue, réfection de la cour et du ou des portails,

Pour l'école de Souilly, installation de volets roulants pour le bâtiment primaire, et réfection de plafond de la maternelle,

Pour l'école de Dieue, rénovation des plafonds de l'école maternelle,

Pour l'école d'Ancemont, réfection des sanitaires, du dôme, et de la toiture de la chaufferie,

Pour l'école de Dugny, rénovation des sanitaires de l'école maternelle.

L'ensemble des travaux est estimé à 100 00 € HT.

- **Convention entre la Communauté de Communes Val de Meuse Voie Sacrée et la CAGV pour la scolarisation des enfants de Belrupt à l'école Edgar Gascon à Haudainville**

Bernard GILSON rappelle qu'une convention existe déjà entre BELRUPT et HAUDAINVILLE et que suite à l'adhésion d'HAUDAINVILLE à la CAGV et aux transferts de compétence, une nouvelle convention devait être établie entre BELRUPT et la CAGV.

Il indique que la Codecom ayant étendu la compétence scolaire à l'ensemble du territoire au 1^{er} juillet 2017, il faut aujourd'hui signer une convention tri partite entre la commune de BELRUPT, la CAGV et la Codecom, la commune de BELRUPT restant compétente pour les voyages scolaires.

- **Projet de multi-accueil : présentation de l'étude de faisabilité réalisée par le cabinet A3 Partenaires.**

Karine HELMINGER expose les solutions proposées dans l'étude de faisabilité :

Création d'un multi-accueil de 12/15 places + extension possible à 20 places = 656 400 € HT.

Création d'un multi-accueil de 12 places + d'une micro crèche de 9 places = 1 136 000 € HT.

Elle indique que le projet sera étudié lors de la prochaine commission enfance-scolaire, avant présentation au conseil communautaire.

Le Président indique que la décision qui sera soumise au conseil communautaire du 5 mars sera liée aux avancées dans l'achat des deux terrains envisagés, à Souilly et à Moulin Brûlé.

4- Environnement

- **Refacturation coût d'intervention de l'équipe d'insertion aux communes : définition du tarif horaire (proposition de la Commission environnement : 3€)**

David MINUTO rappelle que le tarif actuel est de 1€, mais qu'il n'intègre pas tous les coûts supportés par la Codecom. Il propose donc un coût qui intègre l'ensemble des frais à 3 € de l'heure.

Il ajoute en informations complémentaires, que SOVAMEUSE et le SMET proposent la création d'une nouvelle déchetterie, et qu'une proposition devra être présentée lors d'une prochaine commission environnement.

Il indique également que lors de la prochaine facturation des ordures ménagères, un tract explicatif pour les nouvelles consignes de tri sera joint.

Concernant l'Hydraulique, Christian MAURER indique que l'EPAMA, propose d'assurer une mission de délégation de compétence dans le cadre de la GEMAPi, notamment pour les travaux sur le Rupt. Il précise que la délégation de compétence est plus complète que la mission actuelle, et s'effectue projet par projet. Il ajoute que dans cette hypothèse la Codecom ne règle que le reste à charge, déduction faite des subventions, et qu'il n'y a donc pas d'avances de fonds.

5- Cohésion Sociale

- **Demande de subvention 2020 (DETR- Département) – Travaux de réfection du COSEC : sanitaire, douche et éclairage**

Catherine COLLINET-JUNG propose de retirer de l'ordre du jour la demande de subvention DETR, afin de pouvoir analyser plus globalement les besoins, notamment des utilisateurs, et d'étudier avec les financeurs potentiels, dont le Département et la Région, les différentes possibilités d'aides en fonction de la nature des travaux. Elle indique que les travaux seraient reportés d'environ 1 an, mais seraient plus complets pour répondre au mieux aux besoins.

Elle indique à titre d'information la présence des Tavuleurs le 13 mars à ANCEMONT et le 20 mars à AMBLY.

6- Patrimoine

- **Point dossiers en cours**

Luigi FORNITO indique que pour la rue du bief à DIEUE, l'équipe d'insertion avance sur les travaux de restructuration des anciens bureaux du rez-de-chaussée pour en faire un logement.

Il ajoute qu'un point sera à aborder lors du prochain conseil pour l'achat d'un bout de terrain derrière les logements, afin de permettre d'augmenter les ouvertures actuelles.

Concernant les logements de BELRUPT, il précise qu'une réflexion avec demande de devis est en cours pour soit changer les radiateurs électriques actuels par de plus performants, soit de mettre un poêle à granulés dans chaque logement.

Concernant les logements d'Ancemont, il indique que les volets des trois façades qui n'ont pas été remplacés, sont maintenant à changer, et que des devis sont en cours d'élaboration.

Concernant les travaux d'accessibilité, il indique que l'entreprise choisie pour faire les travaux à la Poste de DIEUE et à l'école de musique est l'entreprise DEZAN, et que les travaux seront exécutés dès que le temps le permettra.

Concernant l'OPAH, il précise qu'un comité de pilotage a eu lieu le 4 février et que le nombre de projets prévus dans le programme devrait être dépassé, avant la fin de la 4^{ème} année. Il ajoute qu'une prolongation pour une cinquième année sera soumise à l'approbation du prochain conseil communautaire.

Gérard BUYS, indique qu'en ce qui concerne la programmation ECF 2020 une réunion avec IDP consult, le maître d'œuvre, est prévue le 20 février, afin de finaliser le programme.

Il ajoute que les travaux sur les deux ouvrages d'art de OSCHES et VADELAINCOURT sont terminés, et que la réception devrait être programmée prochainement.

7- QUESTIONS DIVERSES

Le Président rappelle que le prochain conseil communautaire aura lieu le jeudi 5 mars à la salle intergénération de Souilly.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Fixation des attributions de compensation compétence scolaire – Rectification suite erreur de transcription

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil :

DECIDE

1° DE FIXER les Attributions de Compensation relatives à la compétence scolaire dues par les communes de l'ex Codecom Val de Meuse – Vallée de la Dieue, conformément au droit commun comme suit :

Commune	Attribution de compensation de droit commun
AMBLY	23 627 €
BELRUPT	55 346 €
DIEUE	206 690 €
DUGNY	104 888 €
GENICOURT	21 879 €
RUPT EN WOEVRE	11 216 €
SOMMEDIUE	49 858 €
TOTAL	473 504 €

2° LES CONDITIONS DE MAJORITE ETANT REUNIES, LE CONSEIL DECIDE DE FIXER librement les Attributions de Compensation dues par les communes de l'ex Codecom Val de Meuse-Vallée de la Dieue comme suit :

Commune	Attribution de compensation dérogatoire (€)
AMBLY	19 610 €
BELRUPT	49 641 €
DIEUE	184 000 €
DUGNY	100 345 €
GENICOURT	19 473 €
RUPT EN WOEVRE	11 216 €
SOMMEDIUE	45 185 €
TOTAL	429 470 €

Les communes concernées dans le tableau ci-dessus devront donner leur accord afin de fixer le montant de l'attribution selon ces dispositions dérogatoires.

3° D'APPROUVER pour la compétence scolaire la clause de révision qui prévoit :

- De revenir à la fin de l'année 2019 sur les évaluations réalisées en 2017 à partir des données déclaratives ;
- De confronter ces dernières aux dépenses réellement exposées par la Communauté de communes, à niveau de prestation équivalent ;
- Qu'en cas d'écart de plus ou moins 10%, résultant d'une mauvaise appréciation des charges supportées par les communes, une révision des attributions de compensation pourra être engagée ;
- Qu'en cas de fermeture de site, une réunion de la CLECT en vue de procéder à l'évaluation des charges transférées pourra être engagée.

4° D'APPLIQUER les attributions de compensations scolaires pour l'investissement à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

5° DE PRECISER que si la Commune de DUGNY décide de rester sur le droit commun, la Communauté de communes Val de Meuse-Voie Sacrée s'engage à réaliser les travaux de mise aux normes et d'accessibilité de l'école primaire de DUGNY, à défaut la CLECT relative à la compétence scolaire serait rouverte.

6° LA PRESENTE délibération annule et remplace la délibération n°1 du 19 décembre 2019.

Attributions de compensation prévisionnelles année 2020

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil :

DECIDE

1° DE FIXER les Attributions de Compensation prévisionnelles 2020 comme suit :

Commune	Attribution de compensation provisoire 2020 (€)
ANCEMONT	12 772.01 €
AMBLY	- 9 691.50 €
BELRUPT	-19 788.00 €
DIEUE	456 522.50 €
DUGNY	351 469.00 €
GENICOURT	12 218.50 €
HEIPPES	7 386.55 €
JULVECOURT	- 92.96 €
LANDRECOURT-LEMPIRE	25 993.19 €
LEMMES	5 285.19 €
LES MONTHAIROIS	5 987.47 €
LES SOUHESMES-RAMPONT	62 254.23 €
NIXEVILLE-BLERCOURT	49 251.27 €
OSCHES	21 922.55 €
RAMBLUZIN BENOITE-VAUX	15 835.55 €
RECOURT LE CREUX	713.84 €
RUPT EN WOEVRE	16 651.50 €
ST ANDRE EN BARROIS	665.60 €
SENONCOURT LES MAUJOUY	999.50 €
SOMMEDIUE	26 316.50 €
SOUILLY	43 472.97 €
TILLY	2 043.83 €
VADELAINCOURT	9 727.45 €
VILLERS SUR MEUSE	9 441.73 €
VILLE SUR COUSANCES	16 519.54 €
TOTAL	1 123 828.01 €

Les montants négatifs correspondent à un versement de la commune à la communauté de communes ;

Suppression de poste

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil :

DECIDE

1° DE SUPPRIMER le poste ci-dessous au 1^{er} avril 2020 :

- Agent de maîtrise, catégorie B, poste à 5/35^{ème} ;

2° D'AUTORISER le Président à procéder aux formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Zone des Souhesmes – Vente d'un terrain

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE

1° D'AUTORISER la vente à IEV d'une superficie d'environ 26 000 M² au prix de 5 €/m² sur les parcelles cadastrées ZE n°76 et 77 de la zone des SOUHESMES.

2° D'AUTORISER la vente de la partie enherbée située entre l'autoroute A4 et le haut de talus au prix de 1,50 € HT/m² ;

3° DE CEDER gratuitement les parties de talus en surplomb de la partie plateformée ;

4° D'AUTORISER le Président à signer tous documents, actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

Zone des Souhesmes –Vente de terrains

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE

1° DE FIXER le prix de vente des parcelles, d'une superficie d'environ 87 000 m², cadastrées ZE 62, ZE 64, ZE 70, ZE 74 et ZE 79 à 5€/m².

2° D'AUTORISER la vente de ces parcelles

3° D'AUTORISER le recours à un géomètre aux frais de la collectivité ;

4° D'AUTORISER le Président à signer tous documents, actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

Zone des Souhesmes – Lancement d'une maitrise d'œuvre voirie

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE

1° D'AUTORISER le Président à lancer une mise en concurrence de Maitrise d'œuvre sous la forme de procédure adaptée pour de l'aménagement de voirie sur la zone ;

2° D'AUTORISER le Président à signer tous documents, actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

Règlement d'intervention entreprise – Attribution d'une aide

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

1° D'ATTRIBUER une subvention de **3 919.70 € HT** à l'entreprise de climatisation « Techni Clim Services » à LES SOUHESMES ;

2° D'AUTORISER le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vélo Route Voie Verte : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE

1° D'ATTRIBUER le marché de maîtrise d'œuvre à BEREST pour un montant de 136 954 € HT pour la tranche ferme, 19 497.80 € HT pour la tranche optionnelle 1 et 23 552 € HT pour la tranche optionnelle 2 ;

2° D'AUTORISER le Président à signer le marché et tous documents, actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

Réfection Voie ferrée Dugny – Subvention Codecom

Le conseil, après en avoir délibéré et à la majorité (1 vote contre) :

DECIDE

1° D'AUTORISER le versement d'une subvention de 20 000 € à SNCF Réseau pour la réfection de la voie ferrée ;

2° D'AUTORISER le Président à signer tous documents, actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

Demande de subvention DETR année 2020 – école de DUGNY

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE

1° D'AUTORISER le Président à solliciter une subvention pour cette opération au titre des concours financiers de l'Etat ;

Le conseil précise également que dans le cas où la ou les aides accordées ne correspondraient pas aux montants sollicités dans le plan de financement prévisionnel ci-joint, le solde sera supporté par la part d'autofinancement.

2° DE CHARGER le Président de l'exécution de cette délibération.

Demande de subvention DETR année 2020 – Travaux divers écoles

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE

1° D'AUTORISER le Président à solliciter une subvention pour cette opération au titre des concours financiers de l'Etat ;

Le conseil précise également que dans le cas où la ou les aides accordées ne correspondraient pas aux montants sollicités dans le plan de financement prévisionnel ci-joint, le solde sera supporté par la part d'autofinancement.

2° DE CHARGER le Président de l'exécution de cette délibération

Enfants de Belrupt scolarisés à Haudainville – Convention de refacturation

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE

1° DE DONNER MANDAT au Président de négocier la convention entre les trois entités ;

2° D'AUTORISER le Président à signer la convention entre la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun, la Communauté de communes Val de Meuse-Voie Sacrée et la Commune de BELRUPT.

3° DE CHARGER le Président de signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Restructuration du groupe scolaire primaire de Dugny – Demande de subvention Département

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE

1° D'AUTORISER le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental au titre de l'axe II « rénovation énergétique des bâtiments », à hauteur de 20 000 €.

2° DE CHARGER le Président de l'exécution de cette délibération.

Restructuration du groupe scolaire primaire de Dugny- Lancement mise en concurrence maîtrise d'œuvre

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE

1° D'AUTORISER le Président à lancer une mise en concurrence de maîtrise d'œuvre sous la forme d'une procédure adaptée.

2° DE CHARGER le Président de signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

EPAMA – Convention de délégation de compétence

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE

1° DE DELEGUER l'alinéa 8 de la compétence GEMAPI « protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines » à l'EPAMA.

2° D'AUTORISER le Président à signer la convention de délégation, et d'entreprendre toutes les démarches administratives et financières nécessaires à l'application de cette décision.

Refacturation aux communes des interventions

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE

1° DE FIXER le tarif de refacturation des heures effectuées par les chantiers d'insertion au profit des Communes membres à 3 € de l'heure.

2° DE CHARGER le Président de signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

OPAH- Abondement intercommunal

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE

D'APPROUVER les abondements intercommunaux suivants :

- *M. xxxxxx, domicilié à GENICOURT, modification montant subvention suite à diminution des travaux réalisés. Abondement intercommunal PO « Très modeste précarité énergétique » pour un montant de 1 682,00 € réparti à parts égales entre la Codecom et la Région.*

Restructuration du groupe scolaire primaire de Dugny – Demande de subvention Région

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE

1° D'AUTORISER le Président à solliciter une subvention auprès de la REGION GRAND EST dans le cadre du dispositif CLIMAXION.

2° DE CHARGER le Président de l'exécution de cette délibération.

Il lève la séance du conseil communautaire à 22h00.

Le Président,
S. NAHANT

Le Secrétaire
P. PIERRON

